



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 août à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRÉSENTS : BERTOLI Régis, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Absent excusé : M. CHAMPONNOIS Alain ayant donné pouvoir à M. PHILIPPON Franck

Secrétaire de séance : CHERREY-GUELAUD Corinne

Le compte-rendu de la séance du 09 juin 2023 est approuvé.

Règlements effectués depuis le 09/06/2023 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Solde sur installation des douches	CHAMPONNOIS Benjamin	5117.20 €
Carrelage SDB Marronniers	BIGNET Romain	4973.91 €
Parking Services techniques	JANSON Luc	16390.20 €
Étude de sols (Cession Martin)	SAS SIGA	1200.00 E
Feux d'artifice	France feux	1600.00 €
Rénovation parquet salle du conseil	Ent. REBOUL	3185.00 €

Encaissement depuis le 09/06/2023

Nature de la recette	Partie versante	MONTANT
FCTVA (sur 2022)	Préfecture	13677.97 €
DETR / chemin Val Saint-Jean	Préfecture	4049.00 €
DETR / travaux sécurisation	Préfecture	10243.00 €
Vente terrain Route de Dijon	MARTIN Geoffrey	11000.00 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

PLUi : le maire précise que l'enquête publique devrait avoir lieu en fin d'année.

SMAMBVO

L'inauguration de la frayère à brochets a eu lieu le 20 juillet 2023.

Salle des fêtes :

- Un point d'information est fait en cas de location de la salle par un « prête-nom », notamment au niveau des assurances.
- Des devis ont été demandés pour l'installation d'un four électrique et le remplacement du lave-vaisselle. Après débat, un lave-vaisselle est un percolateur à café seront à commander cette année après un travail de négociation que va conduire Mr Paul Depraz.

ATTRIBUTION MARCHÉ DES TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 9 juin 2023, un programme de voirie visant à la remise en état de voies communales a été décidé.

Des devis ont été demandés chiffrant les travaux suivants :

- Élargissement de la Route de Bresilley (enrobé de 60cm de chaque côté de la route),
- Stabilisation du virage de Balançon pour stopper l'érosion de l'accotement (fourniture et pose de bordure béton type T3 sur 85 mètres et apport de GNT 0/31,5 avec compactage),
- Remise en état de l'impasse du chemin des Carrières (réalisation d'un enduit bicouche)
- Reprise du revêtement de la rue du Creux Guillaume (enrobé sur une longueur de 15 mètres au niveau de l'intersection avec la RD459 puis réalisation d'un enduit bicouche),
- Réalisation d'un enduit bi couche vers la Salle des Fêtes pour faciliter le cheminement des chariots de tables vers l'ancien alambic,
- Mise en place de tout-venant devant l'entrée du cimetière pour élargir le stationnement.

Après étude des devis (Société COLAS, Entreprise VELET-TERRASSEMENTS et Entreprise TP BONNEFOY), le conseil municipal décide – A L'UNANIMITÉ - de retenir l'offre faite par l'entreprise TP BONNEFOY pour la somme de 69.748,50 euros hors taxes et charge le Maire de la signature du devis pour acceptation.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DES SERVICES TECHNIQUES

Le Maire rappelle que des devis ont été demandés pour l'aménagement de l'ancienne ferme Gravelle en services techniques. Certains de ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et par le Conseil Départemental au titre de la Dotation de Soutien des Territoires (DST).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite l'attribution de la DETR pour les travaux de maçonnerie, de menuiserie, d'électricité, pour l'installation d'une cuve de récupération d'eau pluviale et pour le raccordement du bâtiment au réseau d'assainissement soit sur une somme prévisionnelle de 67 641 euros HT.

Dans le même temps, le conseil municipal sollicite l'attribution de la DST rajoutant à ces travaux l'installation du système de vidéoprotection (11 411,10 euros HT).

VENTE DU BÂTIMENT DE L'ÉPICERIE

M. le Maire a donné connaissance fin juin 2023 au conseil municipal de l'offre de Monsieur Fabien MOINE de Thervay pour l'achat du bâtiment de l'épicerie situé 1 Rue des Aigeottes et cadastré section AD n°202.

Son offre se monte à 115.000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – **PAR 5 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE** - accepte la vente de l'ancienne épicerie au prix de 115.000 euros nets vendeur et charge le Maire de toutes les démarches afférentes à cette cession, l'autorisant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

CONVENTION POUR STATIONNEMENT DU BUS SCOLAIRE

Le Maire rappelle que la commune avait conclu une convention avec la Société TRANSDEV, attributaire du marché des transports scolaires pour le stationnement d'un bus sur le domaine public. Il précise que suite au renouvellement du marché, cette prestation sera assurée par la Société KEOLIS à compter de la rentrée de septembre 2023 et qu'il y a donc lieu de signer une nouvelle convention avec KEOLIS.

Dans cette nouvelle convention, l'emplacement du stationnement est fixé sur la nouvelle cour des futurs services techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité – accepte la signature d'une convention pour le stationnement du bus scolaire, fixe le montant des droits de stationnement à 120 euros par an et charge le maire de la rédaction et la signature de cette convention et de la mise en recouvrement des sommes dues.

REMBOURSEMENT A UN PARTICULIER

M. le Maire rappelle que la Commune de Thervay a été désignée légataire particulier de M. Éric THIOU, décédé le 24/10/2022.

Il signale que M. THIOU a été inhumé dans le cimetière de Thervay et qu'une concession trentenaire a été vendue au tarif de 70 euros à Mme Karine DOLON, sœur du défunt, précisant que Mme DOLON n'a pas été désignée héritière de son frère.

M. le Maire propose que la commune prenne en charge cette concession et rembourse la somme réglée par Mme DOLON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – A L'UNANIMITE – accepte le remboursement de 70 euros à Mme DOLON et charge le Maire de cette opération.

Dans le même temps, le conseil municipal accepte que l'entretien de cette sépulture soit effectué par la Commune (en accord avec la famille).

REPAS DES ANCIENS / COLIS DES ANCIENS

Le maire expose que pour éviter tout problème, il y a lieu de définir les critères concernant le repas des anciens et la remise des colis.

Après délibération, le conseil municipal décide que toute personne de plus de 70 ans (en résidence principale ou secondaire) sera invitée au repas des anciens mais que seules les personnes en résidence principale absentes au repas recevront un colis.

APPARTEMENTS COMMUNAUX LIBRES

L'appartement situé 4 Place des Cygnes est libre depuis le 1^{er} août après une occupation depuis plus de 10 ans. Se pose la question de sa location. Faut-il le rafraichir ou le rénover partiellement, sachant que toute l'électricité devra être à reprendre car le tableau se situe dans la partie cave ? Le débat s'instaure et il semble que le plus judicieux serait d'y effectuer un simple rafraichissement en repeignant murs et plafonds.

Le même problème va se poser dans un des logements du rez-de chaussée des Marronniers qui se libère le 15 septembre. Un devis global pour les 2 logements sera demandé pour une reprise des murs et plafonds.

INFORMATIONS DIVERSES

- Débat sur l'accompagnement de la fin de vie proposé par la Députée Justine GRUET à la salle des fêtes de Thervay le lundi 25 septembre 2023 à 18 h 00 – (Inscriptions au 03-70-52-01-24),
- Aménagement de la Place de la Mairie : un projet listant les travaux nécessaires et un plan ont été remis aux conseillers municipaux afin qu'ils l'étudient et donnent leur avis lors de la prochaine réunion,
- Prochaine réunion prévue le mercredi 27 septembre 2023.

Séance levée à 22 h 20.